

Département
du **Doubs**
Arrondissement
de **Besançon**
Canton d'**Ornans**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES - 25580**

N°2015-12

Séance du 02 octobre 2015

Nombre de conseillers
En exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil quinze
et le 02 octobre
à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de Christine GUILLAME, Maire

Vote :

voix "pour" : 9
voix "contre" : 0
Abstention : 0

Tous les membres en exercice étaient présents, excepté : M.CATTET Philippe non excusé et Mme SCHMITT Aurore, excusée.

Date de la convocation :
25/09/2015
Date d'affichage :
25/09/2015

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code
du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire prise dans le Conseil
M.Huguenotte Florian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte

Objet de la délibération

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX AVEC LA SAFER

Suite à la cessation d'activité de M GIRARD Bernard (courrier du 5 mars 2015), 12ha 57a 84ca de terrains communaux ont été exploités par M HUGUENOTTE Jean-Marie pour la campagne 2015.

Le Conseil Municipal, par l'ensemble des voix représentées, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition (CMD), du 01/01/2015 au 31/12/2016, avec la SAFER, pour un montant de 1 610.20 € par an

Fait et délibéré à DURNES, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Christine GUILLAME

